



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

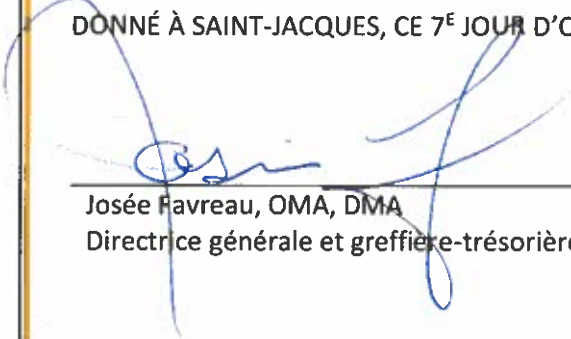
**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES POUR L'ANNÉE 2027 :**

QUE selon l'article 2 du règlement numéro 002-2023, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

QU'à cet effet, la résolution numéro 335-2026 a été adoptée le 5 octobre 2026 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2027 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 11 janvier 2027 ;
- Lundi 1^{er} février 2027 ;
- Lundi 1^{er} mars 2027 ;
- Lundi 5 avril 2027 ;
- Lundi 3 mai 2027 ;
- Lundi 7 juin 2027 ;
- Lundi 5 juillet 2027 ;
- Lundi 9 août 2027 ;
- Mardi 7 septembre 2027 ;
- Lundi 4 octobre 2027 ;
- Lundi 1^{er} novembre 2027 ;
- Lundi 6 décembre 2027 ;
- Mercredi 15 décembre 2027 (*séance spéciale du budget*).

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 7^E JOUR D'OCTOBRE 2026.



Josée Favreau, OMA, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière